

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 20 mars 2009

Soutien aux investissements luttant contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) (C044 – Développement Rural)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 6.980 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- Yves LICHTLE à AMMERSCHWIHR	2.000,00 €
- EARL SIBLER à SIGOLSHEIM	1.980,00 €
- EARL HIRSINGER à TURCKHEIM	3.000,00

Ces subventions sont versées au CNASEA du chapitre 204/20418/74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions